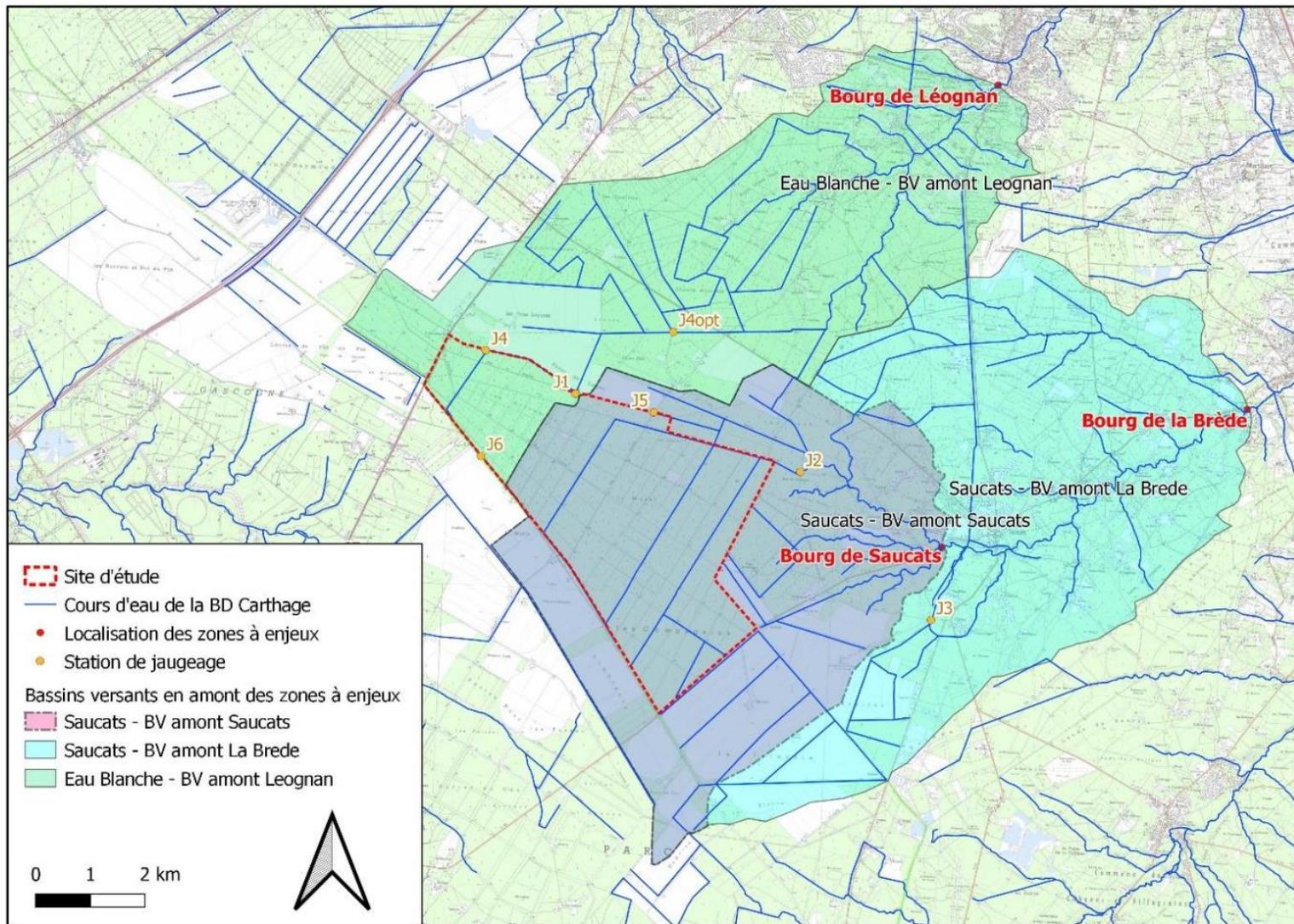


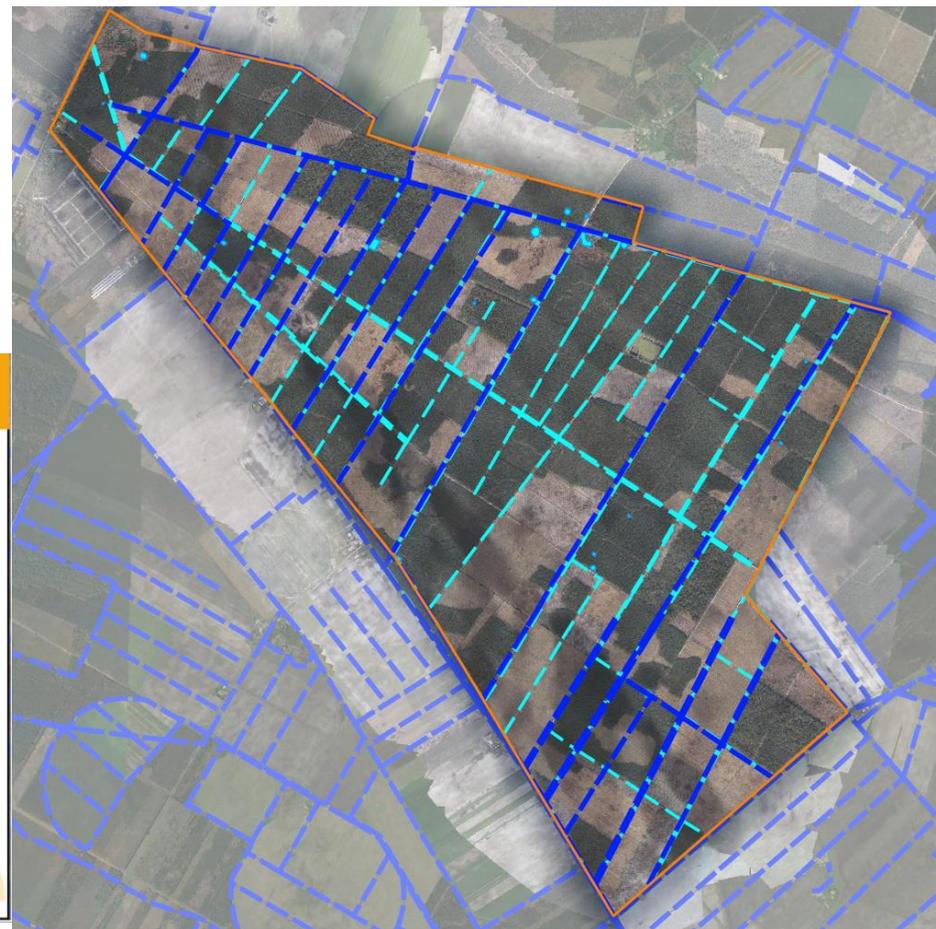
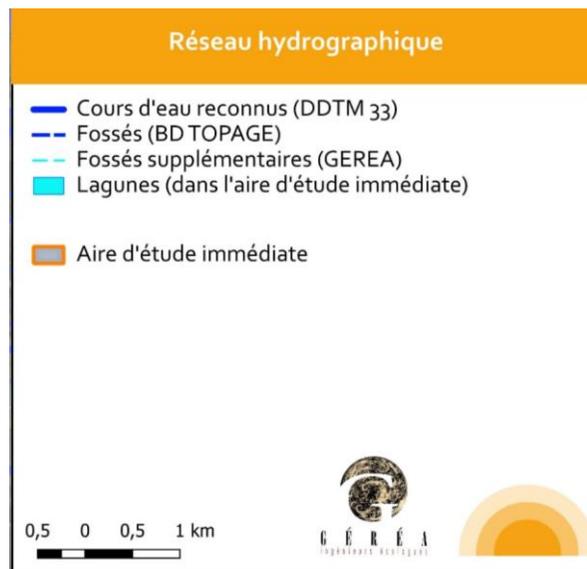
Bassins versants des cours d'eau au niveau des zones à enjeux :

- Le Saucats à Saucats
- Le Saucats à La Brède
- L'Eau Blanche à Léognan



L'aire d'étude initiale :

- Constitue une zone sylvicole,
- Est entourée de zones agricoles sur les  $\frac{3}{4}$  de son périmètre, et d'une zone sylvicole sur environ  $\frac{1}{4}$ ,
- Est localisée dans un secteur globalement drainé (zones agricoles et sylvicoles) et elle-même dotée d'un réseau de drainage adapté à la culture de pins.



L'étude hydraulique et hydrogéologique engagée par les porteurs de projets avait pour objectifs :

- De modéliser les effets de la création du parc solaire sur les débits des fossés et cours d'eau à l'aval du site,
- De proposer des mesures permettant de ne pas augmenter les risques d'inondation à l'aval du site.

Cette étude s'est basée sur :

- des mesures de hauteur de nappe et de hauteur d'eau sur le site et ses abords
- des mesures publiques, réalisées sur d'autres ouvrages (ADES Eau France)
- la bibliographie scientifique, notamment des résultats de l'INRAE

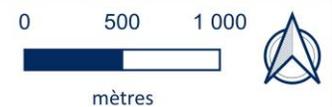
La mesure proposée : « Mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales : bassins de stockage temporaire des écoulements, création et reprofilage de fossés, associés à une limitation des débits transitant vers l'aval » consiste à reprofiler certains fossés et réaliser des merlons (petites buttes de terre de hauteur maximale comprise entre 0,88 et 1,04 m pour une largeur à la base de l'ordre de 9m) pour stocker l'eau temporairement sur les parcelles du projet (parcelles les plus basses du point de vue topographique). L'eau est ensuite restituée progressivement (débit régulé) au milieu.

Les emprises en eau indiquées sur la cartographie suivante constituent les surfaces maximales qui pourront être en eau, pour un épisode exceptionnel d'une période de retour de 100 ans (épisode qui se produit 1 fois tous les cent ans). Pour les autres épisodes intenses mais moins exceptionnels, les surfaces en eau seront plus faibles. En l'absence d'épisode intense (par conséquent la très grande majorité du temps), ces emprises seront sans eau, comme à l'état actuel.

L'eau stockée s'écoulera ensuite progressivement dans le réseau hydrographique (vers l'Eau Blanche ou le Saucats), avec un débit régulé, de façon à ce que les débits à l'aval du projet soient les mêmes avec ou sans HORIZEO (pour les périodes de retour comprises entre 10 et 100 ans). Pour les plus forts débits, ceux-ci seront même légèrement inférieurs à l'état avant-projet.

**Etude hydraulique et hydrogéologique**  
**Mesures compensatoires**

-  Ouvrages de régulation
-  Clôture
-  Zone d'étude
-  Parc photovoltaïque
-  Pôle de production maraîchère et agrivoltaïque
-  Zones évitées internes au parc photovoltaïque
-  Merlons
-  Fossés à créer ou à reprofiler
-  Réseau fossés existants
-  Zones gestion régulation
-  Surface en eau à capacité maximale



COUPES SCHEMATIQUES DE DEUX MERLONS

